

Paris, le 17 novembre 2020

Communiqué de presse

**Sophie Cluzel félicite le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour son engagement dans l’accueil et l’inclusion de collaborateurs en situation de handicap**

**En signant une convention avec l’AGEFIPH, le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a réaffirmé son engagement en faveur de l’inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Sous le haut patronage de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, la convention a pour objectif de renforcer les actions du comité pour lever les freins à l’embauche liés au handicap.**

Selon Sophie Cluzel : « *Pratiquer une activité sportive tout comme travailler dans l’univers du sport sont deux enjeux primordiaux qui participent de l’inscription dans le droit commun des personnes en situation de handicap. La démarche exemplaire de Paris 2024 sur l’emploi doit être soulignée car elle s’inscrit dans un mouvement de fond important pour la construction d’une société pleinement inclusive*. »

Tony Estanguet a rappelé : « *Pour être une entreprise réellement inclusive, il ne suffit pas de faire des déclarations d’intention : il faut questionner l’ensemble de nos process, de nos pratiques et de nos façons de travailler en interne. Nous avons deux enjeux : offrir à nos collaborateurs un environnement de travail qui s’adapte à leurs besoins et casser l’autocensure qui peut empêcher des gens de nous rejoindre*».

Convaincu que le sport est un outil précieux pour inclure et changer les regards, le Comité d’Organisation se donne depuis sa création les moyens d’être une entreprise inclusive.

En tant qu’organisateur des Jeux Paralympiques, Paris 2024 se reconnait une responsabilité particulière et soutient des projets qui rendent le sport accessible aux personnes en situation de handicap, et font du sport un outil d’impact social.

En tant qu’employeur, le Comité a la conviction que la diversité est synonyme de performance et de créativité. Pour Paris 2024, se priver de talents sous prétexte que leur handicap complique leur accès à l’entreprise serait un immense gâchis. Au contraire, accueillir des profils issus de tous les horizons, et riches d’expériences diverses, est indispensable pour relever le défi d’organiser le plus grand évènement sportif de la planète.

La convention qui unit Paris 2024 et l’AGEFIPH permettra de progresser dans l’inclusion en renforçant 4 axes :

* **Le sourcing et le recrutement :** Paris 2024 participe aux différents salons virtuels dédiés aux personnes en situation de handicap et travaille étroitement avec les experts du domaine (Cap emploi et cabinets de recrutements) pour rechercher des candidatures ciblées et donner de la visibilité à ses offres d’emploi.
* **Le maintien dans l’emploi et l’accompagnement pendant 4 ans** tel que l’aménagement de postes de travail au bureau et en télétravail (outils informatiques, mobilier…), l’aide à la mobilité, la mise en place d’un référent et d’une Mission handicap avec comité pilotage des actions en partie, accessibilité.
* **La sensibilisation et la formation des salariés et des managers** pour créer une équipe qui favorise l’intégration et la qualité du travail ensemble au quotidien.
* **L’accompagnement post jeux pour une politique durable** puisque les Jeux de Paris 2024 sont un événement éphémère. Ainsi, pour favoriser le reclassement des personnes en situation de handicap, un accompagnement renforcé sera proposé.

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées :

**seph.communication@pm.gouv.fr**

**01 40 56 88 69**

Contact presse Paris 2024 :

**Anne-Solène Roudel - Paris 2024**

**asroudel@paris2024.org**

**06 73 07 87 61**